Les enjeux et les points principaux de la norme NF Z 42-013

Rocco ZIRPOLI CFONB



Enjeux de l'archivage

Pourquoi faire?

- Répondre aux exigences d'une autorité de contrôle
 - Exigences explicites
 - Droit fiscal
 - Factures
 - Droit du travail
 - Contrats de travail
 - Droit commercial
 - Contrats
 - Faire valoir ses droits
 - Faire la preuve de l'existence d'un acte

Le Service
d'archivage est
complexe et impose
un grand nombre
d'exigences

Pour qui?

- Tous les citoyens
- Toutes les organisations
 - Privées
 - publiques

Comment?

- En respectant les exigences fonctionnelles et techniques générales
 - Disponibilité
 - Intégrité
 - Confidentialité
 - Pérennité
- Associant la conservation intègre et pérenne à des Durée de conservations
 - Exigées par des textes réglementaires
 - Associés à des délais de prescription
 - Conserver suffisamment longtemps (mais pas trop... RGPD)

Enjeux de la révision de la Norme NF Z42-013

Obtenir le consensus pour rendre la norme utile à l'ensemble des parties prenantes

- Durée d'élaboration important pour répondre aux besoins des différentes parties prenantes
- Le périmètre de la norme est large puisqu'il couvre l'ensemble des besoin d'un service d'archivage
 - Besoins organisationnels,
 - Besoins techniques d'infrastructure,
 - Besoins fonctionnels pour les usagers.
- Tous les acteurs (parties prenantes), issus des sphères publiques et privée ont participé à son élaboration
 - Usagers et Grands prescripteurs
 - Opérateurs d'archivage et Opérateurs de logiciels de l'écosystème de dématérialisation
 - Experts des processus de dématérialisation
- Prise en compte d'un périmètre d'application internation et a minima européen

La Norme en tant qu'État de l'art

- Les textes fixent des objectifs mais n'indiquent pas les moyens à mettre en œuvre
- Les besoins à couvrir sont vastes et complexe
- La norme propose de décrire les moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins
- La norme est élaborée par tous les acteurs impliqués dans le domaine d'application et garanti la couverture complète des besoins
- La norme est reconnue comme un État de l'art en matière d'archivage électronique

La norme doit être le fruit du consensus des Parties prenantes La norme NF Z42-013 constitue l'État de l'art

Enjeux de la révision de la Norme NF Z42-013

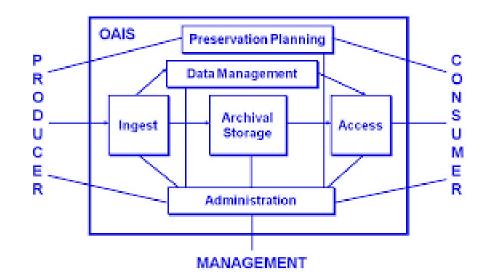
La norme, en tant qu'état de l'art devait évoluer pour répondre aux exigence d'un contexte technique et réglementaire évolutif

- Moderniser le texte datant de 2009
 - Prendre en compte les évolutions technologies
 - Toutes technologies ont évolué en plus de 10 ans (stockage, chiffrement, blockchain etc.)
 - Intégrer les systèmes complexes
 - La dématérialisation des processus s'est accélérée et il est était nécessaire de proposer un modèle complet pouvant s'intégrant dans les dispositifs existants
- Proposer des services capables de répondre aux exigences réglementaires
 - Répondre au besoin réglementaires français et européen
 - services de conservation qualifiés (EIDAS RGPD)
 - Permettre l'intégration entre les différences services (SAE/CFN)
 - Définir plus clairement des rôles et des responsabilité (SA, PA, SV, SP, etc.)
- Faciliter la lecture et l'usage pour les donneurs d'ordres et les usagers
 - des acteurs hétérogènes car le périmètre est très large

Répondre à la complexité des enjeux et rester lisible pour les nonexperts

Points principaux de la norme

- Ouverture technique
 - Ne pas imposer de solutions techniques car elles évoluent trop vite
- Formulation en exigences et recommandations explicites
 - Rendre très explicite la formulation de la norme laisse libre l'implémentation technique
 - Objectifs / Exigences / Recommandations pour aller plus loin
- Modèle OAIS ISO 14721:2012 [Systèmes de transfert des informations et données spatiales — Système ouvert d'archivage d'information (SOAI) — Modèle de référence]
 - Utile pour décrire concepts complexes permettant de faire dialoguer des systèmes de conservation
 - Insuffisant pour soutenir la création d'un service d'archivage
 - Les deux normes sont complémentaires
 - Permettre une interopérabilité avec les pays voisins grâce un modèle reconnu sur le plan international
 - Décrire de manière simple et partagée les différents blocs fonctionnels et techniques qui doivent être intégrés
 - Ajouter schéma simplifier



La certification NF 461 Système d'archivage électronique

Sylvie LESCOAT
Ingénieure en certification
AFNOR Certification

AFNOR CERTIFICATION - Système d'Archivage électronique • 06/07/2023



Le comité de marque NF461

Président: Rocco ZIRPOLI

Vice Présidente : Sylvie LESCOAT

Collège A

Organismes Professionnels

Collège B

Clients / Donneurs d'ordre / Proprétaires d'Archives

Collège C

Experts / Administrations



Rôles et fonctions des membres de comité de marque

EN RÉUNION DU COMITÉ DE MARQUE - 1/2

Objectifs du Comité de marque

- Contribuer au développement de la marque NF
- Valider les règles de certification et leurs évolutions
- Donner son avis sur les dossiers présentant des difficultés d'interprétation à AFNOR Certification ou faisant l'objet de contestation
- Donner son avis sur les projets d'actions de communication ou de promotion relatives à l'application NF

Engagements

- Contribuer par son expertise au bon fonctionnement de la marque NF
- Garder la confidentialité sur l'ensemble des informations qui lui sont communiquées
- Agir en toute impartialité et s'interdire de participer aux débats concernant un organisme pour lequel un intérêt personnel subsiste
- Participer régulièrement aux réunions et informer son suppléant
- Contribuer au développement de la marque et promouvoir les produits/services certifiés

Rappel : un membre de Comité est une personne physique appartenant à un organisme donné et représentant les intérêts du collège auquel il appartient.



rôles et fonctions des membres de comité de marque

HORS RÉUNION DU COMITÉ DE MARQUE - 2/2





Étude de recevabilité & instruction de la demande



Audit

- Préparation
- Visite
- Rapport
- Avis
- Écarts



Décision de certification

(avec actions complémentaires le cas échéant)



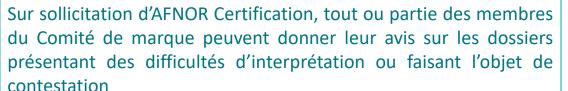
Édition du certificat & annonce au

titulaire



Avis

Avis





AFNOR CERTIFICATION - SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE ● 06/07/2023

La certification NF461

MIROIR DE LA NORME NF Z 42-013

NF Z 42-013

La norme de référence du système d'archivage électronique comprend des exigences et des recommandations

Indiquer sur un produit ou une documentation commerciale « conforme à la norme » est une simple auto-déclaration





NF461

Le référentiel de certification définit les modalités d'application de la norme et des spécifications techniques complémentaires

Les produits/services certifiés NF sont régulièrement contrôlés par un organisme certificateur compétent, indépendant et impartial

→ En téléchargement libre sur <u>www.certification.afnor.org</u>



Le système de certification NF461

ÉTAPE PAR ÉTAPE



Signature du contrat de certification

Cycle triennal



Envoi du dossier d'admission

pour l'étude de recevabilité



Instruction de la demande



Audit annuel

- Préparation
- Visite
- Rapport
- **→** Écarts



Décision de certification

(avec action complémentaire éventuelle)



Délivrance du certificat

& référencement sur le site marque-nf.com



Usage de la marque

Promotion & communication pour les tiers archiveurs



Une mise en application progressive

DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE CERTIFICATION



NF Z 42-013: 2020

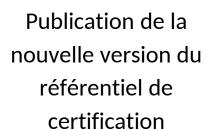
OCT.2020

Publication de la révision de la norme



NF461: 2020

11/01/2021





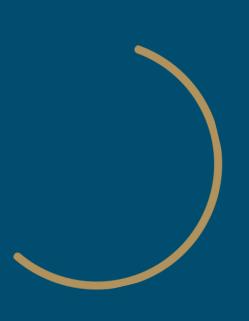
AGRÉMENT SIAF

01/01/2021

pour tout
renouvellement
d'agrément dans le cadre
de la gestion des archives
publiques électroniques

Décret n°2020-733 du 15 juin 2020





A vous la parole ...
vos questions?



CONTACT

Sylvie LESCOAT

+33(0)1 41 62 82 93

Portable: +33(0)7 85 16 46 57

sylvie.lescoat@afnor.org

www.afnor.org





